



**Bureau syndical du PETR Vidourle Camargue
Compte-rendu de la réunion du 22 mars 2022
à Aimargues**

Séance du 22 mars 2022

Date de convocation : 14 mars 2022

Membres en exercice : 10

Membres présents : 6

Nombre total de voix : 6

Le quorum est atteint : 6/10 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, à quatorze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Présents avec voix délibérative :

Pierre Martinez, Philippe Gras, Jean Denat (arrivé en cours de séance), Loïc Fataccioli, André Brundu, Thierry Agnel, Loïc Fataccioli

Absents excusés :

Véronique Martin, Thierry Féline, Josiane Rosier-Dufond

Administration :

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction

Ordre du jour :

Délibérations :

1. Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation du GAL 2022
2. Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2022 à la Région
3. Demande de financement au titre du dispositif LEADER - Plan soutien manades
4. Demande de financement au titre du dispositif DLAL FEAMPA - Animation GALPA 2022

Rapport préparatoire pour le prochain comité syndical :

5. Approbation du compte de gestion 2021
6. Approbation du compte administratif 2021
7. Affectation des résultats de l'exercice 2021
8. Propositions budgétaires 2022
9. Désignation des délégués au comité de sélection FEAMPA 2022-27
10. Evolution poste PAT
11. Renouvellement du contrat territorial Occitanie et des programmes européens territorialisés

Questions diverses

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et fait la lecture de l'ordre du jour.

Délibérations

1. Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation du GAL 2022

Exposé :

Le PETR Vidourle Camargue est lauréat du dispositif européen LEADER depuis le 24 juillet 2015 (date de sélection de la candidature) et par convention du 10 décembre 2015.

Dans ce cadre, il doit assurer le fonctionnement du programme en mobilisant de l'ingénierie sur ces missions d'animation et de gestion. La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation.

Le dispositif européen LEADER prévoit une prise en charge à hauteur de 80% et les partenaires régionaux et départementaux à hauteur de 20 %.

Animation/fonctionnement 2022 - Dépenses présentées :

DEPENSES PREVISIONNELLES ANIMATION GAL 2022 éligibles à la mesure 19.4						
Nom de l'agent	Fonction	Equivalent temps plein	Temps consacré à l'action sur la base de 1607h/an (en heures)	Estimation frais salariaux 2020 (brut+charges patronales)	Coût horaire de l'agent	Montant consacré à l'action
FAYE Aude	Animation-gestion LEADER	100%	134	4 253,01 €	31,76 €	4 253,01 €
		90%	1326	42 785,16 €	32,27 €	42 785,16 €
MONTIZON Adrien	Animation-gestion LEADER	100%	268	7 028,48 €	26,24 €	7 028,48 €
		80%	1071	30 929,40 €	28,87 €	30 929,40 €
Sous-total masse salariale						84 996,05 €
Coûts indirects (frais de structure) sur la base forfaitaire de 15% de la masse salariale						12 749,41 €
Stagiaire à recruter	Communication	100%	889,00	3 467,10 €	3,90 €	3 467,10 €
Frais d'édition livret de communication et d'évaluation des projets						2 040,00 €
TOTAL						103 252,56 €

PLAN DE FINANCEMENT		
Union Européenne	80%	82 602,04 €
Conseil régional Occitanie	10%	10 325,26 €
Conseil départemental Hérault	5%	5 162,62 €
Département du Gard	5%	5 162,63 €
Autofinancement PETR	0%	0,01€
TOTAL		103 252,56 €

De plus, il est demandé au Département du Gard une aide financière de 4 837,37 € pour les frais de structures et coût indirect hors des 15% forfaitaires du dossier LEADER, soit une demande totale de 10 000 €. En effet, les frais de structure et coût indirect prévisionnels 2022 du PETR s'élèvent pour 2 ETP à environ 23 750 €.

Il est proposé au Bureau syndical :

- D'adopter le plan de financement,
- D'autoriser le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne, de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et les départements du Gard et de l'Hérault pour l'opération citée en objet,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

2. Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2022 à la Région

Exposé :

Dans le cadre de sa délibération en date du 30 Juin 2017 approbation des principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR.

A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

Le plan d'actions du PETR Vidourle Camargue qui sera mis en place en 2022 se présente ainsi :

Action n°1 : Mise en œuvre du CRTE PETR Vidourle Camargue

Action n°2 : Mise en œuvre du Contrat territorial avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Action n°3 : Soutien auprès des communes pour la contractualisation de la politique Bourg-Centre

Action n°4 : Animation d'une mission patrimoine à l'échelle du territoire en lien avec les contrats territoriaux

Son coût de mise en œuvre s'établit comme suivant :

Demande de Subvention Ingénierie PETR 2022 Région Occitanie				
Charges de personnel dédiées au plan d'action 2022				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (salaire brut + charges)	Taux liés au plan d'action 2022	Coût plan d'action 2022
Directeur/Contractualisation	CHARLIER Maxime	59 887,44 €	50%	29 943,72 €
Chargé de mission Ingénierie projets contractualisations	CAMBESSEDES Frédéric	44 113,20 €	100%	44 113,20 €
Total Frais salariaux plan d'action 2022				74 056,92 €

Subvention régionale sollicitée : 34 674,74 € soit 47%

A noter que 10 325,26 € sont sollicités auprès de la Région pour l'animation 2022 du GAL (LEADER), ce qui porte à 45 000 € la sollicitation et l'intervention totale de la DATRM.

Au regard des échanges entre services et des éléments présentés, il est proposé au Bureau Syndical :

- De solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée un soutien à l'animation territoriale 2022,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

3. Demande de financement au titre du dispositif LEADER - Plan soutien manades

Exposé :

Déjà fragilisée par l'augmentation des primes d'assurance, la crise sanitaire a aggravé la situation des manades. Sur le territoire Vidourle Camargue, on décompte 36 manades professionnelles en activité. Afin de soutenir financièrement les manadiers et de favoriser la découverte des traditions camarguaises par les habitants et visiteurs, il est proposé que les communautés de communes en partenariat avec le PETR Vidourle Camargue organisent un festival de journées en pays dans l'ensemble des manades volontaires de Vidourle Camargue intitulé : « Manades, je vous aimeuuuh ! ».

À la suite de l'appel à candidatures envoyé par le PETR Vidourle Camargue le 13 janvier 2022, 23 manades ont déposé une fiche de candidature pour proposer une journée dans le cadre du plan de soutien aux traditions camarguaises (annexe 1). Pour chaque journée, le montant de la prestation de la manade est fixé

forfaitairement à 3 790 € TTC. Chaque Communauté de Communes prend en charge cette prestation pour les manades proposant une journée sur leur périmètre.

Le PETR Vidourle Camargue assure la coordination générale de l'événementiel. A ce titre, il prend en charge les frais de communication et d'animation générale de « Manades, je vous aimeuuuh ! ». Sont notamment compris : prestations graphiques, les supports de communication (affiches, programmes, etc.) et la publicité dans la presse, l'intervention de guides au sein des manades afin de renforcer la transmission et le tirage d'une exposition photo exclusive sur les manades et manadiers, soit un montant de 19 925,14 €.

Dépenses

Intitulé de la dépense/poste	Montant HT	Montant TTC
Journée en pays - Animations taurines	66 700,00 €	73 370,00 €
Animations musicales	11 500,00 €	13 800,00 €
Guides à pied	3 833,33 €	4 600,00 €
Prestations graphiques tous supports	3 900,00 €	4 680,00 €
Impression outils de communication	3 503,56 €	4 204,27 €
Publicités Presse	3 486,39 €	4 183,67 €
Expo photo	1 881,00 €	2 257,20 €
Total	94 804,28 €	107 095,14 €

Le Comité de Programmation du LEADER Vidourle Camargue a émis le 1^{er} décembre 2021 un avis favorable pour le plan de soutien aux traditions camarguaises 2022 dans le cadre la fiche action 5 « Patrimoines » qui a pour objectif de favoriser la connaissance, la mise en réseau et l'implication citoyenne autour d'un patrimoine remarquable à préserver.

Par ailleurs, la Région Occitanie est également susceptible de financer ce type d'action, en continuité de son Plan Camargue.

Plan de financement prévisionnel « PETR »	Avec Région Occitanie		Sans Région Occitanie	
	Part	Montant TTC	Part	Montant TTC
CO-FINANCEMENT Région en attente	16%	3 188,02 €	0%	
AUTOFINANCEMENT PETR	20%	3 985,03 €	36%	7 173,05 €
Aide LEADER	64%	12 752,09 €	64%	12 752,09 €
Total	100%	19 925,14 €	100%	19 925,14 €

Plan de financement prévisionnel total	Avec Région Occitanie		Sans co-fi Région Occitanie	
	Part	Montant TTC	Part	Montant TTC
CO-FINANCEMENT Conseil Régional en attente	16%	17 135,22 €	0%	- €
AUTOFINANCEMENT	20%	21 419,03 €	36%	38 554,25 €
<i>PETR Vidourle Camargue</i>		3 985,03 €		7 173,05 €
<i>CC Terre de Camargue</i>	2/23	1 516 €	2/23	2 728,80 €
<i>CC Petite Camargue</i>	12/23	9 096 €	12/23	16 372,80 €
<i>CC Rhône Vistre Vidourle</i>	1/23	758 €	1/23	1 364,40 €
<i>CC Pays de Sommières</i>	1/23	758 €	1/23	1 364,40 €
<i>CC Pays de Lunel</i>	7/23	5 306 €	7/23	9 550,80 €
AIDE PROGRAMME LEADER	64%	68 540,89 €	64%	68 540,89 €
Total	100%	107 095,14 €	100%	107 095,14 €

La direction a rencontré la Conseillère régionale, Mme Katy Guyot, pour un appui à la demande de financement de la Région. Celle-ci a émit des doutes sur la capacité de la Région au financement de ce projet. S'il existe un Plan Camargue, la Région n'a pas de doctrine spécifique.

M. Martinez propose de renouveler la demande à la Région et demander le soutien des conseillers Régionaux du territoire. M. Brundu se propose d'interpeler Mme Guyot de son côté. Les outils de communication supportent déjà le logo régional et la conférence de presse s'est tenue le 9 mars dernier.

Pour répondre à l'interpellation de M. Fataccioli, M. Charlier précise qu'un courrier est parti aux Communautés de communes pour une délibération du plan de financement des EPCI avec et sans le soutien de la Région dans l'attente d'une réponse de celle-ci.

Il est proposé au bureau syndical :

- D'approuver le projet présenté,
- D'approuver le plan de financement proposé. Si la Région ne finançait pas le projet, le PETR Vidourle Camargue prendrait en autofinancement complémentaire la part Région (3 188,02€),
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et notamment la convention de partenariat (annexe 2) qui désigne le PETR Vidourle Camargue comme chef de file du dossier en partenariat avec les communautés de communes.

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

4. Demande de financement au titre du dispositif DLAL FEAMPA - Animation GALPA 2022

Exposé :

Le PETR Vidourle Camargue a déposé un dossier de candidature au dispositif européen DLAL FEAMPA le 12 juillet 2021 et attend d'être conventionné pour cette mission.

Dans ce cadre, il devra assurer le fonctionnement du programme en mobilisant au minimum 1 ETP sur ces missions d'animation et de gestion.

Le présent projet de délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation. Le dispositif européen DLAL FEAMP prévoit une prise en charge à hauteur de 50% par l'Europe et de 15% par la Région. Le PETR assure la prise en charge des 35% restant. La Commune du Grau-du-Roi s'est engagée par convention à prendre en charge les dépenses inéligibles à hauteur de 10 000 € jusqu'en 2022.

Basé sur les indices de répartition des aides de l'édition précédente du FEAMP, il convient de présenter la répartition prévisionnelle des dépenses d'animation et de fonctionnement de la manière suivante :

Animation/fonctionnement Avril - décembre 2022

Dépenses présentées au DLAL FEAMPA :

DEPENSES DE PERSONNEL					
Agent	Fonction	Coût annuel	Coût horaire	Temps consacré en heures	Montant présenté
Louis-Vincent Lepeu	Gestionnaire / Animateur	38 969,75 €	24,25 €	1206 h	29 245,50 €
TOTAL					29 245,50 €

DEPENSES FORFAITAIRES - COUTS INDIRECTS	
Taux forfaitaire de 15% des dépenses de rémunération	4 386,83 €

DEPENSES DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT			
Type de dépense	Prix unitaire	Nombre d'unité	Montant Total
Nuitée	60,00 €	2	120,00 €
Repas	17,50 €	7	122,50 €
TOTAL			242,50 €

DEPENSES LIEES AUX FRAIS DE DEPLACEMENT (sur barème)				
Type de dépense	Nombre de trajets	Nombre de kilomètres par trajet	Montant unitaire associé au barème	Montant Total
AR Aimargues - Sète	3	130 km	0,29 €	113,10 €
AR Aimargues - Narbonne	2	246 km	0,29 €	142,68 €

TOTAL	255,78 €
--------------	-----------------

TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES AVRIL - DECEMBRE 2022	
Type de dépense	Montant Total
Dépenses de personnel	29 245,50 €
Dépenses forfaitaires - Coûts indirects	4 386,86 €
Dépenses de restauration et d'hébergement	242,50 €
Dépenses liées aux frais de déplacement (sur barème)	255,78 €
TOTAL	34 130,64 €

Plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT		
Conseil régional Occitanie	15 %	5 119,61 €
DLAL FEAMPA	50 %	17 065,31 €
Autofinancement	35 %	11 945,71 €
TOTAL		34 130,64 €

Il n'y a pas de question, les membres du Bureau n'ont pas d'observation.

Il est proposé au bureau syndical :

- D'adopter le plan de financement,
- D'autoriser le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne et de la Région Occitanie pour l'opération citée en objet,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical

5. Approbation du compte de gestion 2021

Exposé :

Il sera présenté par M. Agnel.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, les mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par la Payeuse départementale,
- Après s'être assuré que la receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte administratif de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le compte de gestion de Mme la Payeuse Départementale du Gard pour l'exercice 2021 qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Les membres du bureau n'ont pas d'observations à formuler et approuvent le présent rapport.

6. Approbation du compte administratif 2021

Exposé :

Il sera présenté par M. Agnel.

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 sous la présidence de M. le Président, Pierre Martinez.

Les résultats de l'exercice 2021 dont le détail est joint au présent rapport s'établissent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	9 337.25 €	9 967.42 €	+ 630.17 €
Fonctionnement	413 640.91 €	414 017.33 €	+ 376.42 €

Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2021 à reporter au budget primitif 2022 :

Investissement (report exercice 2020 + résultat exercice 2021) : 107 040.29 € + 630.17 € = + 107 670.46 €

Fonctionnement (report exercice 2020 + résultat exercice 2021) : 147 203.09 € + 376.42 € = + 147 579.51 €

Ces chiffres sont en conformité pour les deux sections avec le compte de gestion 2021 de Madame la Payeuse Départementale du Gard, comptable du PETR.

Il n'y a pas de question, les membres du Bureau n'ont pas d'observation.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le Compte administratif 2021 du PETR Vidourle Camargue.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2021

Exposé :

Il sera présenté par M. Agnel.

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du compte administratif 2021 qui fait apparaître :

- un résultat cumulé de fonctionnement de : 147 203.09 € + 376.42 € = + 147 579.51 €

- un résultat cumulé d'investissement de : 107 040.29 € + 630.17 € = + 107 670.46 €

Conformément aux procédures induites par l'instruction budgétaire M14, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des projets d'investissement du PETR en 2022 et compte tenu du résultat d'investissement 2021, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 est repris en totalité en section de fonctionnement sur le budget 2022.

Il n'y a pas de question.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'adopter cette proposition,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

8. Propositions budgétaires 2022

Exposé :

Il sera présenté par M. Agnel.

Lors de sa séance du 16 février 2022, le Comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires du PETR Vidourle Camargue pour l'année 2022.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif soumis à adoption pour l'exercice 2022. La présentation, ci-jointe, expose les grandes orientations de ce budget.

Comme les années précédentes il est proposé de voter le budget par chapitre.

Recettes budgétaires 2022 :

Le budget primitif 2022 proposé prend en compte les résultats de l'année 2021 soit :

- un résultat de fonctionnement de : + 376.42 €
- un résultat d'investissement de : + 630.17 €

Pour un cumul total au regard des années précédentes à reporter de :

- + 147 579.51 € en fonctionnement
- + 107 670.46 € en investissement

Section de fonctionnement :

Les chapitres de recettes de fonctionnement ouverts pour 2022 sont les suivants :

- Chapitre 70 Produits des services : 14 000.00 €
- Chapitre 74 Dotations et participations : 542 794.90 €
- Chapitre 75 Autres produits gestion courante : 5.00 €
- Chapitre 77 Produits exceptionnels : 1 000.00 €
- Chapitre 013 Atténuation de charges : 500.00 €
- Chapitre 002 Résultat reporté : 147 579.51 €

Pour un total de : 705 879.41 €

Section d'investissement :

Les chapitres de recettes d'investissement ouverts pour 2022 sont les suivants :

- Chapitre 10 Dotation fonds divers Réserves : 1 500.00 €
- Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections : 9 235.33 €
- Chapitre 001 Excédent antérieur reporté : 107 670.46 €

Pour un total de : 118 405.79 €

Dépenses budgétaires 2022 :

Section de fonctionnement :

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2022 sont les suivants :

- Chapitre 011 Charges à caractère général : 210 644.08 €
- Chapitre 012 Charges de personnel : 450 000.00 €
- Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : 25 000.00 €
- Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections : 9 235.33 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 9 000.00 €
- Chapitre 66 Charges financières : 1 000.00 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 1 000.00 €

Pour un total de : 705 879.41 €

Section d'investissement :

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2022 sont les suivants :

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 50 000.00 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 68 405.79 €

Pour un total de : 118 405.79 €

Le budget primitif 2022 du PETR Vidourle Camargue s'équilibre :

- en section de fonctionnement à : 705 879.41 €
- en section d'investissement à : 118 405.79 €

M. Agnel précise que le budget 2022 se situe dans la continuité des budgets précédents sans changement global. Comme chaque année, la section de fonctionnement est privilégiée en raison des missions du PETR, principalement de l'ingénierie, et plus particulièrement les charges de personnel. Il n'y a que peu d'investissements.

Les cumuls des résultats antérieurs reportés permettent une avance de trésorerie ne nécessitant pas d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le principe d'un vote par chapitre des dépenses et des recettes,
- D'adopter les propositions budgétaires 2022 récapitulées sur les documents joints,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

9. Désignation des délégués au comité de sélection FEAMPA 2022-27

Exposé :

Il sera présenté par M. Martinez.

Le PETR Vidourle Camargue est dépositaire d'un dossier de candidature au fonds européen DLAL FEAMPA 2021-27 en faveur de la pêche et de l'aquaculture remis à l'autorité de gestion le 12 juillet 2021.

Une convention de mise en œuvre des mesures DLAL FEAMPA sur le territoire du GALPA va être prochainement élaborée. Parmi les obligations pour la signature de la convention, le PETR doit désigner ses représentants au Comité de sélection qui aura la charge la gestion du FEAMPA et l'attribution des subventions aux projets déposés auprès du GALPA. Celui-ci est composé de la façon suivante suite aux désignations en cours des différents représentants :

Répartition des sièges au comité de sélection FEAMPA 2021-2027			
Sièges	Collèges	Institutions	Représentants
Public 8 sièges	Collège des élus 7	Présidence du PETR Vidourle Camargue	Titulaire / Suppléant
		PETR Vidourle Camargue	Titulaire / Suppléant
		Commune du Grau du Roi	Titulaire / Suppléant
		Commune du Grau du Roi	Titulaire / Suppléant
		CC Terre de Camargue	Titulaire / Suppléant
		CC Petite Camargue	Titulaire / Suppléant
		CC Pays de Lunel	Titulaire / Suppléant
		Port Camargue	Titulaire / Suppléant
Privé 11 sièges	Collège des professionnels 5	Pêcheur professionnel	Titulaire / Suppléant
		Coopérative des pêcheurs	Titulaire / Suppléant
		Coopérative des pêcheurs	Titulaire / Suppléant
		Professionnel du tourisme	Titulaire / Suppléant
		Professionnel chantier naval	Titulaire / Suppléant
	Collège des associations 2	Association	Titulaire / Suppléant
		Association	Titulaire / Suppléant
	Collège des socio-professionnels 4	Comité Régional des pêches	Titulaire / Suppléant
		Comité Départemental des pêches	Titulaire / Suppléant
		Organisme des Producteurs du SUD	Titulaire / Suppléant
		Prud'homie	Titulaire / Suppléant

Le Président du PETR est membre de droit du Comité de sélection en tant que titulaire.

Il convient de désigner les élus du comité syndical siégeant du comité de sélection FEAMPA soit 1 titulaire et 2 suppléants.

Il n'y a pas de remarque ou de question de la part des élus du Bureau.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- d'approuver la liste des candidatures proposées,
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10. Evolution poste PAT

Exposé :

Il sera présenté par M. Martinez.

Le 7 avril 2021, le comité syndical approuvait l'émergence d'un Plan Alimentaire à l'échelle du PETR pour répondre à la fois aux objectifs du Plan National Alimentaire et aux objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou le développement durable qui existent sur le territoire et mettre en cohérence l'ensemble des démarches locales liées à l'alimentation.

Afin de mener cette mission, un poste non-permanent de type « contrat de projet » à temps complet à raison de 35h hebdomadaires de catégorie A sur le grade d'attaché territorial, a été ouvert et financé pour 1 an dans le cadre du Plan de Relance sur le dispositif « Volontariat Territorial en Administration » (VTA) et le dispositif LEADER.

En Comité syndical du 15 décembre 2021, la candidature du PETR Vidourle Camargue à l'appel à projets Plan Alimentaire Territorial (PAT) lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a été approuvée.

Sur 80 candidatures déposées à l'échelle nationale, le PAT du PETR fait partie des 25 territoires qui sont l'objet d'une reconnaissance par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, soutenant ainsi leur déploiement sur le territoire en leur donnant plus de visibilité. La mission maintenant reconnue et labélisée par le Ministère bénéficie de financements (59 000€ environ) permettant d'envisager son développement jusqu'en décembre 2024.

De plus, la non prise en compte de l'ancienneté acquise dans le cadre d'un contrat de type « contrat de projet » dans la carrière publique dessert fortement les agents contractuels.

Il est donc proposé que le poste non-permanent de type « contrat de projet » évolue en un poste permanent de Cat. A, grade d'Attaché territorial, aux fonctions d'animateur du Plan Alimentaire Territorial, permettant ainsi de renforcer la présence opérationnelle auprès des porteurs de projets et permettant un appui renforcé aux communes et communautés de communes du PETR.

Le Bureau approuve le projet de rapport.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'ouvrir un poste permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires de catégorie A sur le grade d'Attaché territorial,
- De fermer le poste non-permanent de type « contrat de projet » à la fin du CDD en cours,
- D'inscrire ces modifications au tableau des emplois et des effectifs de la collectivité,
- De prévoir les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2022 et des budgets suivants,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

11. Renouvellement du contrat territorial Occitanie et des programmes européens territorialisés

Le présent rapport est ajouté en début de séance en raison des informations reçues par la région Occitanie.

Exposé :

Il sera présenté par M. Martinez.

Dans le cadre de sa délibération en date du 16 décembre 2021 pour l'approbation des orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire.

Le lancement de cette nouvelle génération de contrats intervient dans le même temps que l'élaboration de la nouvelle génération des programmes européens.

Pour la période 2021-2027, la Région Occitanie est confirmée comme autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE+. Le projet de règlement des fonds européens prévoit qu'une part des crédits FEDER doit être programmée au profit de Démarches Territoires Intégrées (Objectif stratégique n° 5 du FEDER).

La Région sera aussi autorité de gestion déléguée pour les futurs programmes LEADER dont l'entrée en vigueur est repoussée au 1er janvier 2023, à l'issue des 2 années de transition de la PAC.

Au nom de la simplification, de la cohérence et de l'efficacité de l'action publique dans les territoires, il est proposé que les Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2027 (CTO) constituent les dynamiques territoriales de référence pour la mise en œuvre des fonds européens « territoriaux » sous la responsabilité de la Région.

Ainsi le syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural a été identifié par la Région comme périmètre et structure porteuse pour l'élaboration et la conduite de ces futurs contrats.

L'ensemble des EPCI seront cosignataires des Contrats territoriaux Occitanie 2022-2027, aux côtés des Territoires de Projet dont ils sont membres.

Pour rappel, le PETR Vidourle Camargue a porté sur la période précédente le CTO, le programme LEADER et ATI FEDER « volet rural ».

Le dialogue territorial mené par la Région avec le PETR précise le calendrier 2022 suivant :

- 5 avril : 1^{er} comité de pilotage pour l'élaboration du CTO 2022-28 Vidourle Camargue
- 29 avril : dépôt de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt LEADER
- 3 juin : sélection en commission permanente régionale des territoires de projets candidats
- Eté/automne : dépôts des candidatures CTO, LEADER et FEDER

Le présent rapport est approuvé par le Bureau.

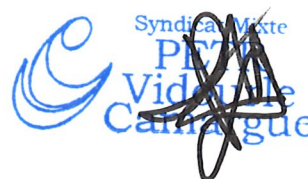
Il sera proposé au comité syndical :

- De désigner le PETR Vidourle Camargue « périmètre de référence » et structure porteuse du CTO et des fonds européens territoriaux en tant que territoire de projets,
- De répondre aux appels à manifestations d'intérêt et à candidatures lancés par la Région Occitanie,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La séance est levée à 15h00.

Compte-rendu rédigé le 23/03/2022 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez



Syndicat Mixte
PNR
Vidourle
Camargue